

Compte rendu de la CAP n° 3 du 18 juin 2015

Ont siégé pour la CGT : Claudine Renoux, Christophe Coldefy, Yannick Lagarde, Bruno Jantal et Serge Laybros

A l'ordre du jour

- Approbation des précédents PV
- Mouvement de mutation locale

Mouvement de mutation locale

Le mouvement C est calamiteux pour le Lot. 17 postes étaient vacants avant la CAPL, 4 seront attribués et 13 ne seront pas pourvus. Sachant que la catégorie C représente 83 postes implantés dans le département, les vacances de postes C représentent près de 15 % de l'effectif, ce qui est du jamais vu ! Au plan départemental, Cahors est fermé au mouvement et nous notons 2 arrivées sur les RAN de Figeac et de Gourdon mais aussi 1 départ par mutation, 2 postes C supprimés au 1.09.2015, 6 promotions de C en B et 4 départs à la retraite. Cela représente 13 « sorties » pour seulement 2 « entrées » ce qui va grandement compliquer le fonctionnement des services qui déjà, travaillent à flux tendu.

La DGFIP fonctionne avec les moyens qui lui sont alloués par le budget de la Nation. Tous les ans, ce sont 2000 à 2500 emplois qui sont supprimés soit 8 à 10 dans le Lot. Cette situation n'est plus tenable !

Le mouvement est donc le suivant :

Françoise FELICITE : SIP/SIE Figeac
Caroline BARADIS : SIP/SIE Gourdon
Francine BALDY : Service Publicité Foncière (SPF)
Didier JANELLY : PCRP

Affectation des agents à la dispo (sans changement par rapport à la situation actuelle) :

Joëlle BERTAZZO : SIE Cahors
Martine BLANIE : Direction - Pôle Gestion Fiscale
Marie-Jeanne VISCOGLIOSI : Direction - Pôle Pilotage Ressources
Annie PLANARD : Direction - Pôle Gestion Fiscale

Commentaire de la CGT :

Face à cette situation catastrophique, nous avons interrogé la direction sur la possibilité d'affectation d'un agent de la liste complémentaire C, qui doit être appelée au 1^{er} octobre. La direction s'est dite plutôt optimiste même si la décision ne sera connue que fin septembre et qu'il y aura 6 semaines de stage avant d'intégrer les services. Il est beaucoup trop tôt pour savoir où il serait affecté, la DDFIP a seulement le sentiment d'avoir été entendue. La direction a reconnu que la situation la plus tendue était à Figeac.

Nous sommes revenus sur l'affectation de notre collègue qui arrive de la Manche, qui obtient la RAN de Gourdon, qui sollicite en 1^{er} choix la trésorerie de Souillac (1 poste vacant) et qui obtient le SIP/SIE de Gourdon qui constituait son 2^{ème} choix !

La direction a précisé que même si le mouvement C était désormais banalisé, il n'en demeure pas moins que lors d'une mutation, l'agent est fléché soit filière fiscale, soit gestion publique.

Au cas présent, notre collègue est fléchée filière fiscale et obtient donc le SIP/SIE de Gourdon au lieu de Souillac.

Commentaire de la CGT :

Certes, mais la collègue avait bel et bien classé Gourdon GP avant Gourdon FF lors de ses vœux de mutation nationale. Sachant qu'il y avait des postes vacants en GP sur la RAN de Gourdon, la CGT ne s'explique pas que l'agent n'ait pas obtenu Gourdon GP lors de la CAP nationale. Et les explications alambiquées de la direction n'ont pas permis d'éclairer notre lanterne...

Concernant le collègue qui obtenait le PCRП (sans l'avoir sollicité), nous avons demandé s'il devenait bien titulaire du poste et sortait ainsi de sa situation ALD Cahors. La direction nous a confirmé que le poste vacant est désormais comblé. Celui qui se le voit attribuer en devient titulaire, même s'il n'en a pas émis le souhait, puisqu'il n'a pas déposé de fiche de vœux. Mais il est prioritaire pour suivre la mission FI transférée au PCRП.

Nous avons mis en exergue plusieurs services largement déficitaires au niveau de la catégorie C et demandé à la direction ce qu'elle envisageait de faire, sans obtenir de réponse. Nous avons fait observer que le volant de cadres C à la disposition se réduisait tous les ans pour n'être plus que de 4 aujourd'hui, exclusivement sur la RAN de Cahors.

Nous avons interrogé la direction pour savoir si le surnombre de cadres B dans certains services pour compenser le déficit d'agents C serait maintenu.

Nous avons passé en revue un certain nombre de structures dont la situation en matière d'emplois C nous paraît extrêmement préoccupante en faisant la comparaison entre les postes implantés au TAGERFIP et la situation réelle qui vire très souvent au négatif. De façon plus globale, nous avons dénoncé les politiques d'austérité qui vident le service public de sa substance et faisant observer que le mouvement qui nous est proposé est extrêmement restreint alors que tant de chaises sont vides dans les bureaux.

Postes C restés vacants après la CAPL :

SIP Cahors : 2

TP Cahors : 2

Paierie départementale : 2

Equipe Départementale de Renfort : 1

SIP/SIE Figeac : 3

SIP/SIE Gourdon : 1

Trésorerie Labastide-Murat : 1

Trésorerie Souillac : 1

Enfin, nous sommes revenus sur le dossier brûlant des fermetures de perceptions et tenté - sans succès - de faire confirmer à la direction ce qu'elle a dit aux agents concernés par les restructurations : sur la priorité qui est la leur pour suivre leurs missions et sur la prime de restructuration. Elle n'a pas voulu évoquer ce dossier, considérant qu'il n'était pas à l'ordre du jour car prenant effet au 1^{er} janvier 2016, pas avant.

Elle nous a confirmé que la prime de 100 € (auparavant entre 120 et 150 €) serait versée à tous les agents en juillet ou en août et qu'il s'agirait de la dernière fois.

Commentaire de la CGT :

Avant de passer au vote sur le projet présenté par la direction, nous avons demandé une suspension de séance. A l'issue de celle-ci, nous avons décidé de voter contre ce mouvement. Cela nous a paru la seule façon de dénoncer le scénario catastrophe qui voit tant de postes rester vacants et si peu de collègues arriver dans le département. Nous avons souligné le ressenti des collègues dans les services, leur inquiétude pour l'avenir et le flottement observé quant à l'arrivée d'un cadre C au 1^{er} octobre, alors que l'affaire semblait acquise. Prudence donc...